

apl

INFORMATIONS
REGIONALES

HEBDO

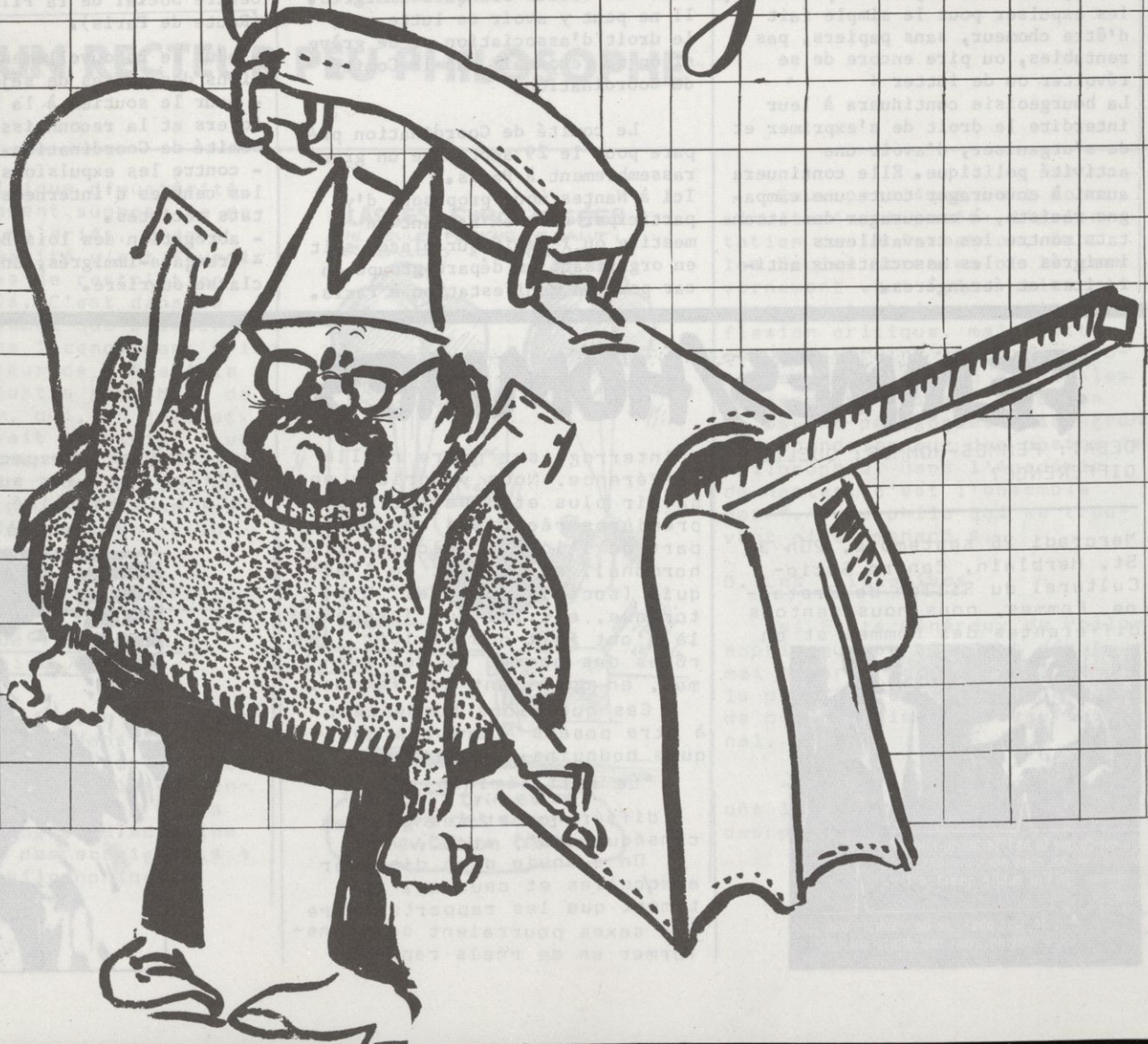
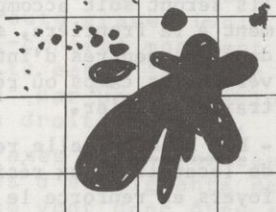
n° 87 DU 18 AU 25 SEPT

dir. B.Lambert

4 F

RENTREE

*La grève:
une faute grave*



CONTRE LES LOIS RACISTES

Le gouvernement prépare d'importantes lois contre les ouvriers immigrés :

- **LOI STOLERU** : elle vise à instaurer un système de cartes de séjour renouvelées une fois tous les 3 ans suivant les besoins de l'économie. Le renouvellement sera refusé pour "trouble à l'ordre public, manque de ressources financières, raisons sanitaires, retour tardif de congés payés pris hors de France".

- **LOI BONNET** : elle vise à l'expulsion immédiate des immigrés "non régularisés". Ils seront soit accompagnés directement à la frontière, soit parqués dans des centres d'internement, véritables camps où règne l'arbitraire policier.

- **LOI DELMON** : elle refuse le droit de locataires aux résidents des foyers et renforce le pouvoir des gérants racistes.

Toutes ces lois s'insèrent dans une campagne raciste et anti-immigrés. La police va pouvoir continuer à contrôler de plus belle dans le métro, faire la chasse aux immigrés, les fouiller, faire des descentes dans leur foyer et quartiers, les arrêter, les emprisonner, les expulser pour le simple fait d'être chômeur, sans papiers, pas rentables, ou pire encore de se révolter ou de lutter ! La bourgeoisie continuera à leur interdire le droit de s'exprimer et de s'organiser, d'avoir une activité politique. Elle continuera aussi à encourager toute une campagne raciste, à encourager des attentats contre les travailleurs immigrés et les associations antiracistes et étrangères.

Déjà ces lois rentrent en application : le gouvernement et la SONACOTRA veulent liquider la lutte des résidents en grève depuis plus de 4 ans. Après des expulsions à Strasbourg, Sartrouville, Nanterre, Romainville, Dijon, c'est maintenant la fermeture pure et simple par les CRS des foyers les plus mobilisés de la région parisienne (Garges les Gonesse).

Stoléro a prévu 2000 autres expulsions avant la mi-décembre.

C'est la réponse du pouvoir aux revendications des résidents des foyers pour une vie décente, sans gérants racistes, avec le droit de s'organiser, contre les foyers-prisons et la répression. C'est dans cette lutte que se joue pour une part le succès de la lutte contre les lois racistes de Bonnet-Stoléro. Les résidents regroupés dans le Comité de Coordination représentent la mobilisation la plus ancrée parmi les ouvriers immigrés.

Il ne peut y avoir de lutte contre la chômage sans lutte contre les expulsions d'immigrés.

Il ne peut y avoir de lutte pour les libertés sans lutte pour l'égalité des droits français-immigrés. Il ne peut y avoir de lutte pour le droit d'association et de grève si on ne reconnaît pas le Comité de Coordination.

Le comité de Coordination prépare pour le 29 septembre un grand rassemblement à Paris.

Ici à Nantes nous proposons d'y participer soit en faisant un meeting ou 1 manif sur place, soit en organisant un départ groupé en car pour la manifestation à Paris.



Si vous avez d'autres propositions et si vous voulez participer à cette riposte venez en discuter. Lundi 24 septembre à 20H.

Centre Social de la Pilotière (Route de Paris).

- pour le renouvellement sans conditions des cartes de séjour.
- pour le soutien à la lutte des foyers et la reconnaissance du Comité de Coordination.
- contre les expulsions, les rafles, les centres d'internement, les attentats racistes.
- abrogation des lois Bonnet-Stoléro
- français-immigrés, une seule classe ouvrière.

FEMMES/HOMMES

DEBAT: FEMMES-HOMMES: QUELLE DIFFERENCE?

Mercredi 26 septembre, 20h 30 St. Herblain, Centre Socio-Culturel du Sillon de Bretagne. Femmes, nous nous sentons différentes des hommes et on



Qu'est-ce que tu as? Serais-tu jaloux? Maxime et moi, nous nous aimions, autrefois. Je l'ai oublié quand je t'ai connu.

Le sait pas! Je ne voudrais pas qu'il s'imagine avoir des droits sur toi.

s'interroge sur notre réelle différence. Nous voudrions en savoir plus et dépasser les premières réactions sur la part de l'inné (biologique, hormonal, etc...) et de l'acquis (social, culturel, historique, etc...) qui jusque là n'ont fait que diviser les rôles des hommes et des femmes, en opprimant les femmes.

Ces questions commencent à être posées à travers quelques bouquins; par exemple:

"Le fait féminin -

différence et ses grandes conséquences", etc...

On a envie d'en discuter avec celles et ceux qui estiment que les rapports entre les sexes pourraient se transformer en de réels rapports

égalitaires, respectant nos différences sans subir pour autant la fatalité de la nature

Un groupe de femmes.



RENTREE DISPERSEE

BISON.FUTÉ EST SATISFAIT

Traditionnellement, la rentrée des classes fait la Une des journaux... les leaders syndicaux font des déclarations "combattives" pas toujours suivies d'effet..., les différents ministres de l'Education Nationale se félicitent du "succès de la rentrée" et les nouveaux écoliers prennent leur mal en patience... un an à tirer!

Mais pour quelques centaines d'enseignants la "rentrée" c'est le chômage: ils n'ont tout simplement pas été renommés malgré un, deux, voire... dix ans de bons et loyaux services. Ce sont les "auxiliaires" de l'enseignement, M.A. du secondaire, remplaçants du primaire, etc...

Cette année, la baisse démographique aidant, le "plein de titulaires" - comme dit Beullac - est presque atteint. On n'a plus besoin d'auxiliaires. Les consignes ministérielles sont donc l'arrêt du recrutement de cette catégorie d'enseignant assorti d'une promesse de réemploi de ceux qui étaient en poste l'an dernier (c'est à dire ceux qui avaient échappé aux licenciements massifs des années précédentes...)

Qu'en est-il de ces promesses dans l'Académie de Nantes? Notre nouveau recteur a tout simplement oublié de renommer de 200 à 300 d'entre eux. Même si des nominations tardives auront lieu comme chaque année,

il est à prévoir qu'il y aura de nombreux chômeurs parmi eux. Il y a 7 en tout cas que le recteur Saudray n'a pas publiés: ce sont 7 M.A. de philo auxquels il a envoyé une lettre de licenciement pour "faute grave" (voir l'article ci-contre) montrant qu'il n'hésite pas à "asseoir son autorité" par une violation manifeste du droit de grève.

Les deux axes des nombreuses mobilisations d'enseignants de cette rentrée vont donc être :

- le droit à l'emploi : renomination de tous les auxiliaires en poste l'an dernier.

- défense du droit de grève et des libertés : réintégration des 7 M.A. de philosophie.

UN RECTEUR PEU PHILOSOPHE

La politique d'austérité du Gouvernement suppose la docilité des salariés. Chaque jour l'actualité vient fournir des exemples de restriction des libertés. C'est dans ce contexte global que s'inscrit la mesure de licenciement prise par le recteur de l'Académie de Nantes contre sept M.A. de philosophie, qui, en juillet dernier, avait participé à une grève au moment du baccalauréat aux côtés de leurs collègues titulaires pour soulever les problèmes d'emploi en philosophie.

I. LA SITUATION ET LES FAITS

A. La situation à partir de janvier 79

Toute l'affaire trouve son point de départ dans le remaniement au niveau national des Ecoles Normales. Celui-ci entraîne la suppression de la psycho-pédagogie, discipline assurée par des enseignants à formation philosophique.

CLASSES SURCHARGÉES
UNE SEULE PLANCHE DE SALUT:
LES BALLONS A L'HELIUM



au 2eme trimestre
on aura des cours
de levitation tibétaine

Deux problèmes sont donc simultanément posés: l'orientation de la formation. Sans les Ecoles Normales où le gouvernement veut faire primer l'approche technique sur la réflexion critique, mais cette mesure entraîne aussi des problèmes d'emploi. En effet, les professeurs faisant fonction de psycho-pédagogues réintègrent le secondaire sur des postes de philosophie. Dans l'Académie de Nantes, c'est l'ensemble des M.A. de philo qui se trouvent ainsi menacés.

B. Les initiatives

Les Etats Généraux de Philosophie qui se tiennent début mai à Paris posent publiquement le problème de la liquidation de philosophie au niveau national.

- Sur l'académie de Nantes, dès le 24 mars, l'Association des professeurs de philosophie

est reçue par le recteur Soudray qui déjà montre qu'il sait faire preuve d'une remarquable aisance dans le maniement de l'injure (voir plus bas).

- Le 9 mai une Assemblée Générale des professeurs de philosophie décide de s'associer à la pétition nationale préparant les Etats Généraux de la Philosophie et la fait circuler. Ils protestent contre le licenciement massif des MA, la réduction des postes aux concours, les incertitudes pesant sur les affectations des titulaires.

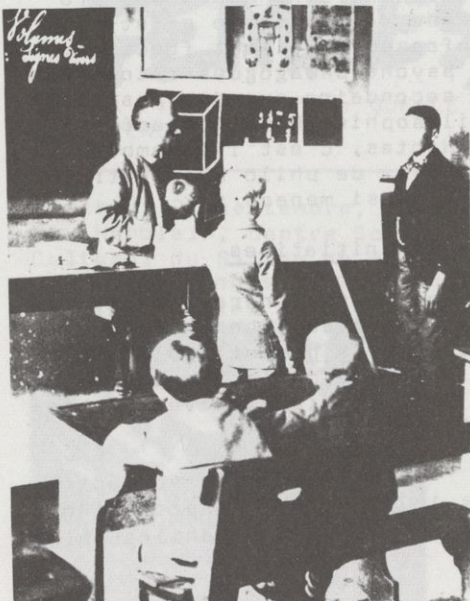
- le 23 mai, une nouvelle A.G. propose, pour appuyer ces revendications de refuser de prendre les copies de baccalauréat tant qu'une réponse et une entrevue n'auront pas été obtenues du recteur.

- le 14 juin, le recteur reçoit une délégation, mais ne prend aucun engagement.

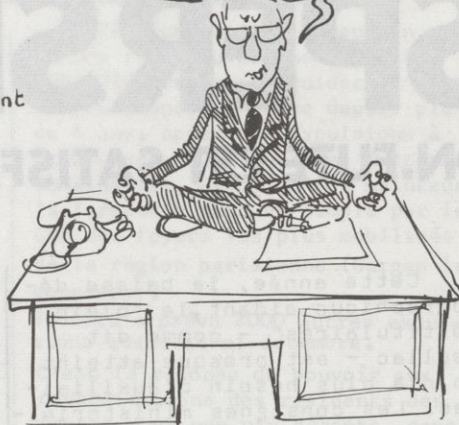
- En conséquence des A.G. se tiennent le 20 juin dans les centres de distribution des copies du baccalauréat:

+ A Nantes, l'A.G. décide de ne pas prendre les copies
+ Au Mans, l'Inspecteur d'Académie du Maine et Loire vient remettre lui-même les copies aux correcteurs en s'adressant d'abord à un maître-auxiliaire: "c'est ta croûte".

- Le 3 juillet, une grève de 24 h reporte au lendemain les délibérations des jurys et renouvellent au Recteur sa demande d'engagement sur le ré-emploi des M.A. en rappelant publiquement que certains d'entre eux enseignent et corrigent le bac depuis 10 ans et plus.



Mon Bon Ami,
Prenez votre
Licenciement avec
Philosophie Que
Diable!



Un préavis avait été déposé par le SGEN. 55 % des jurys vont ainsi être empêchés de fonctionner dans les 5 centres de l'Académie.

II LA REPRESSION

Dans la semaine qui précède la rentrée, les sept M.A. ayant participé à l'action reçoivent du rectorat une lettre leur annonçant leur licenciement pour "faute professionnelle grave".

Les titulaires, eux, se voient retirer une journée de salaire pour fait de grève!

Pour les M.A., dont la carrière dans l'Education Nationale s'achève, il n'est pas question d'avoir droit à un chômage décent, vu le chef de licenciement.

Ceci permet d'apprécier l'ironie du recteur, déclarant dans cette lettre:

"Je vous précise que si vous êtes sans emploi, vous pourrez percevoir l'allocation pour perte d'emploi sous réserve de remplir les conditions requises".

III. LE STYLE DU RECTEUR

Cette ironie déplacée sur le sort du personnel licencié amène tout naturellement à brosser un portrait du patron de choc qui a remplacé à la tête de l'Académie le précédent recteur, Durand-Prinborgue jugé trop libéral.

Ce patron s'appelle Yves Soudray, ex CDR et il préfère le jargon d'un charretier à la courtoisie et à la réserve que l'on pourrait attendre d'un

haut fonctionnaire de l'Etat.

Dès le 24 mars, recevant l'Association des Professeurs de Philosophie, il n'hésite pas à taxer de "ridicules", d'"imbéciles" et "d'idiots" les arguments des enseignants qu'il invite à "prendre la porte" (propos que retenscrira Presse Océan dans un compte-rendu qui ne sera pas démenti par le rectorat).

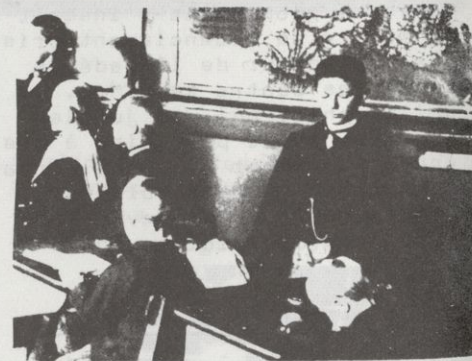
L'audience accordée le mercredi 21 mars par le Recteur à la Délégation académique du SGEN-CFDT et dont un extrait est paru dans le "Libération" du 14 sept., confirme cette image de marque.

IV LA PORTEE DE L'AFFAIRE

Derrière le style haut en couleur du Recteur, il y a une volonté délibérée de mettre au pas le personnel enseignant. Le licenciement pour fait de grève, sans précédent dans la fonction publique, constitue en réalité un ballon d'essai pour tester la combativité syndicale et la capacité de riposte en prévision de licenciements plus massifs encore.

Cette mesure anti-constitutionnelle a déjà été utilisée dans d'autres secteurs (ouvriers des arsenaux, grévistes à Brest, licenciements d'immigrés par un PDG des Yvelines pour "faute grave", c'est à dire grève...).

Elle appartient à une offensive s'ensemble du pouvoir pour endiguer les réactions sociales qui risqueraient de mettre en péril la politique d'austérité de Raymond Barre.



Voilà pourquoi une dimension nationale doit être donnée à cette affaire.

De plus, l'offensive générale du pouvoir contre la philosophie et les sciences humaines dans le secondaire (cf. Haby et l'histoire-géographie) et dans les Ecoles



Normales correspond à une tentative de remise au pas idéologique (cf. propos du Recteur ci-dessus au sujet des Ecoles Normales).

Voilà pourquoi les Etats Généraux de la Philosophie, en la personne de leur Secrétaire Général Roland BRUNET venu à Nantes ont apporté leur soutien aux M.A. licenciés.

V LA RIPOSTE

Réunis à la veille de la rentrée, l'AG des professeurs de philosophie a décidé de riposter sur plusieurs fronts:

+ Au niveau des établissements concernés par le licenciements des M.A. tout d'abord des grèves ont marqué la rentrée dans ces lycées qui ont demandé audience au rectorat. Lycée Vial, Camus, St. Joachim

Clémenceau, Jean Perrin...] Aux Lycée de Rezé, Vial, Camus la grève a été suivie à plus de 90 % et il est prévu une grève lundi 17 pendant laquelle on préparera des grèves tournantes à partir de mardi.

+ les syndicats et partis de gauche ont pris position: la FEN du Mans a lancé un mot d'ordre de grève académique; à Angers, l'intersyndicale a proposé une grève pour lundi 17. Une manif unitaire est prévue devant le rectorat à 15 h, mercredi 19, et le SNES lance une grève académique pour le jeudi 20.

+ Des élus sont déjà intervenus auprès du rectorat. Des contacts ont été pris avec la municipalité de Nantes.

+ L'AG des profs de philosophie lancera toute action susceptible de faire connaître cet abus de pouvoir:

+ Il est question de convoquer des Etats Généraux de la philosophie à Nantes.

+ Enfin un recours auprès du tribunal administratif est envisagé.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Restructuration dans l'Education Nationale : le gouvernement organise l'austérité.

Première manifestation concrète en élémentaire et préélémentaire pour la Loire-Atlantique : 44 fermetures de classes, 43 blocages de postes qui risquent de se transformer en une vingtaine de fermetures supplémentaires dans les jours à venir ; tout cela pour 48 ouvertures seulement.

Il n'est plus question aujourd'hui au Ministère de dégager des moyens pour la scolarisation des enfants dès 2 ans, pour la réduction des effectifs en maternelle et primaire et en particulier pour limiter les effectifs des classes de C.E.1. à 25 élèves. Les conséquences ? De nombreuses classes resteront surchargées, les cours doubles auront tendance à se multiplier, entraînant des mauvaises conditions de travail pour les enseignants et les élèves. Pour faire accepter sa politique, le gouvernement invoque la baisse démographique. D'une part elle ne touche pas toutes les régions : 300 élèves en plus dans notre

département. D'autre part, le gouvernement s'appuie sur les hypothèses démographiques les plus basses (*).

Mais cet argument est de toute façon inacceptable quand dans le département :

- la moyenne des effectifs reste de 32 élèves par classe en maternelle,
- seulement 20% des enfants de 2 ans peuvent être accueillis,
- beaucoup de classes primaires dépassent les 30 élèves (particulièrement dans les quartiers neufs);
- les classes à double cours se multiplient.

Au contraire, pour obtenir 25 élèves par classe, il faudrait créer :

- 362 postes budgétaires en primaire,
- 384 en maternelle, pour notre seul département.

Pendant ce temps, des remplaçants sont sans poste et vont percevoir une indemnité de seulement 700 francs mensuels. 91 normaliens sortants (maîtres débutants) ne disposent pas de poste budgétaire ; avec 88 instituteurs titulaires ou stagiaires, ils devront attendre les premiers jours de la rentrée pour

recevoir une affectation précise... et encore ne s'agira-t-il bien souvent que de remplacements... Cela ne manquera d'ailleurs pas de contribuer à la désorganisation de la rentrée dans les écoles. Face à cette situation, le S.C.E.N. C.F.D.T. 1° degré appelle tous les enseignants à se mobiliser. Il soutient toute initiative de lutte pour la réduction des effectifs et l'emploi du personnel dans des conditions favorables. A cet effet, il a déposé un préavis de grève couvrant tous les mouvements de grève locaux du personnel enseignant.

Pour développer et coordonner l'action au niveau départemental d'une manière unitaire et efficace, nous avons invité le S.N.I., la F.C.P.E, la C.S.F., la C.S.C.V. à une réunion dès le soir de la rentrée. Dans le même but, nous tenons des permanences téléphoniques "spéciales rentrée" (tél: 73.22.36.) : mercredi 16H-18H, jeudi et vendredi de 18H30 à 20H30. SGEN CFDT 44

(*) : article du "Monde" le 1/06/79



A partir de Lundi 17 septembre, 25 bretons vont être jugés devant la Cour de Sureté de l'Etat. Ils sont accusés de 31 attentats entre 1974 et 1978. 9 des 25 inculpés comparaitront comme prévenus libres. 2 sont en fuite ; ils vivent en Allemagne depuis la dernière guerre... ; les modes de défense seront variés. Certains ayant reconnu les faits d'autres non. Beaucoup de faits sont discutés comme n'étant pas imputables aux gens arrêtés. Le procès risque de durer de 15 jours à 1 mois. Une centaine de témoins défile à la barre. Nous avons demandé à l'un des défenseurs, Mr Choucq de nous donner les éléments importants de ce nouveau procès breton.

LA COUR DE SURETE DE L'ETAT

La Cour de Sureté de l'Etat est une Juridiction d'exception qui a été créée par De Gaulle en 1963 pour liquider les séquelles de l'OAS. C'était d'ailleurs la 3ème juridiction d'exception de cette nature que De Gaulle mettait en place.

La 1ère, il l'avait dissoute de sa propre autorité parce qu'elle n'avait pas condamné Salan à mort et ça ne lui avait pas plu.

La 2ème, qu'il a créée pour la remplacer, l'a été par ordonnance et l'ordonnance a été déclarée illégale par le conseil d'Etat. Alors elle a disparue aussi.

Seulement après avoir condamné des gens à mort et les avoir fait exécuter, elle a été déclarée illégale.

Et puis alors à la fin on a fait créer celle là en faisant voter en catastrophe une loi par le parlement. C'est classique.

C'est le même processus qui s'est passé par ex. pour le vote de la loi anti-casseur : on crée un événement, on sème la panique et puis on fait voter en catastrophe au parlement une loi d'exception. En décembre 62 on a fait voter par le parlement une loi qui a créé la cour de sureté de l'état.

Au départ personne n'a trop rien dit à gauche parce que c'était pour liquider les fascistes, alors ça ne gênait pas trop et puis après ça, une fois que l'affaire de l'Algérie a été terminée elle a continué à exister et elle a servi à bien d'autres choses

Elle a d'abord servi pour les Guadeloupéens il faut s'en rappeler et puis elle a servi périodiquement depuis 10 ans pour les Bretons. Elle a servi aussi plus récemment pour les Corses. Elle a réservé il n'y a pas tellement longtemps, ça avait fait du bruit à l'époque,

pour les comités de soldats et là le rapport de force a été tel qu'elle a enterré l'affaire.

De temps en temps pour justifier autrement l'existence de la cour de sureté de l'état, il y a quelques affaires d'espionnage de généralement peu d'envergure, également jugées par cette juridiction. Enfin l'essentiel de son rôle c'est la plus haute juridiction de répression politique du pays.

C'est surtout une juridiction spécialisée uniquement dans la répression politique et puis une juridiction qui sur le plan de sa procédure même est directement sous le contrôle du pouvoir politique.

Techniquement ça se situe à deux niveaux, la cour de sureté de l'état ne peut pas se saisir elle-même d'un dossier.

Elle est obligée d'attendre que le ministre lui donne l'ordre de s'en saisir. Il faut un ordre écrit du ministre de la Justice pour qu'elle puisse se saisir d'un dossier. Puis dans un deuxième temps lorsque toute l'affaire a été instruite par le juge d'instruction de la cour de sureté de l'état, on peut estimer si c'est une affaire de sureté de l'état ou non.

Pour qu'elle puisse juger on ne peut pas comme dans les procédures normales renvoyer le dossier devant la cour. Il faut qu'il y ait un décret du gouvernement qui saisisse la cour de sureté de l'état pour qu'elle juge.

Ce n'est pas le juge d'instruction qui transmet les pièces. Le procureur général transmet les pièces au gouvernement et c'est le 1er ministre qui signe un décret en disant à la cour de sureté de l'état de juger.

C'est dire qu'elle est soumise directement, et même au niveau

de la procédure, au contrôle du pouvoir politique qui ne la saisit que s'il le juge opportun.

La Cour est une juridiction -Civilo-militaire- Il y a pour les affaires politiques 3 magistrats civils et 2 magistrats militaires qui sont des généraux. Pour les affaires d'espionnage la proportion est inversée. Le président est toujours un civil.

QUEL PROCES ?

Le 17 septembre 79 vont être jugés des gens arrêtés dans le cadre de la grande opération de rafle qui s'est produite à la suite de l'attentat contre le château de Versailles.

Les attentats les plus connus, là, sont l'attentat contre la Shell à Rennes et à Nantes au moment de l'affaire de l'Amoco-Cadiz ou l'attentat du relais de T.V. de pré-en-pail.

Dans cette affaire on voit apparaître un certain nombre d'originalités dans les poursuites. D'abord, il y a un chef d'inculpation nouveau qui est apparu dans cette affaire et puis aussi dans l'affaire des corses, la dernière, c'est que



BRETONS EN COUR DE SURETE

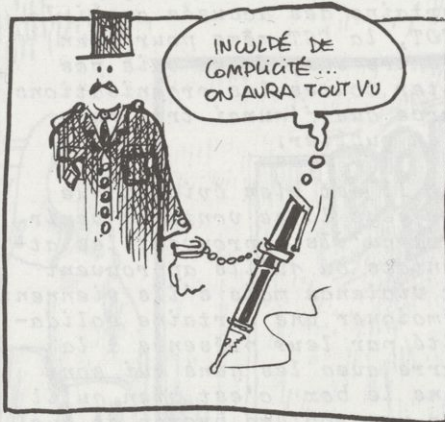
désormais on inculpe les gens d'association de malfaiteurs. C'est à dire que les organisations politiques de libération nationale en Corse et en Bretagne qui ont recours à la violence sont considérées par la loi française comme des associations de malfaiteurs, comme les bandes du milieu pour d'autres fins mais c'est le même texte, le même chef d'inculpation, qui sert. D'autre part, c'est aussi la 1ère fois que des gens, (une seule personne dans ce dossier) sont poursuivis pour atteinte à l'intégrité du territoire nationale.

Ce qui est curieux c'est que cette personne n'est aucunement accusée d'avoir commis un attentat ni d'avoir détenu des explosifs, ni même d'avoir facilité ou organisé des attentats à titre de complice. On ne lui reproche absolument rien au niveau des actes de violence ce qui est un peu embêtant pour la faire comparaître devant la cour de sûreté alors ce qu'on a trouvé, c'est que comme c'était, pour partie, le rédacteur d'un certain nombre de textes qui avaient été publiés par l'organisation, on l'a inculpé d'association de malfaiteurs puisque par ses écrits et son travail intellectuel il a permis soit-disant la réalisation du reste et puis on l'a inculpé d'atteinte à l'intégrité du territoire national en quelque sorte pour ses écrits.

Je dois dire d'ailleurs que les organisations humanitaires sont un peu émuës de cette situation et que pour la 1ère fois dans un procès de Breton à la Cour de Sûreté de l'état français peut-être même pour la 1ère fois, je ne crois pas m'avancer, à la Cour de Sûreté de l'état Amnesty International désigne officiellement un observateur pour assister au procès.

CARACTERISTIQUES DU PROCES

Dans cette affaire sont inculpés en fin de course deux personnages assez particuliers: **YANN FOUERE** et **ANGE PERES**. **YANN FOUERE** est un vif autonomiste connu pour ses opinions de droite et pour avoir eu une attitude pour le moins pas très claire dans les années 40-45. **ANGE PERES** qui a franchement été un collaborateur;



Il vit toujours en Allemagne parce que c'est peut-être préférable pour lui qu'il ne rentre pas en France.

Comme il est incontestable que le fils de Pérès, qui lui, vit en France et n'a que le malheur d'être le fils de son père, a aidé les gens qui ont commis des attentats d'une manière d'ailleurs assez particulière... : il lui est reproché d'avoir trafiqué les postes auto-radio pour permettre aux propriétaires de ces postes de pouvoir capter les longueurs d'ondes de la police.

Alors comme le fils était dans l'affaire on a aussi inculpé le père, ce qui permet de donner ou de tenter de donner une coloration particulière à l'affaire vis à vis de l'opinion publique. C'est une nouvelle technique manifestement inspirée par le pouvoir politique faute de convaincre de l'erreur ou du mal fondé des idées qui sont affichées par les gens du FLB ou préféré tenter de les salir vis à vis de l'opinion.. A Fouéré il est reproché non pas des attentats bien sûr, mais d'avoir participé à des réunions avec des gens qui sont inculpés par ailleurs dans des attentats ou dans diverses activités de l'organisation.

Il reste bien entendu que tant que la cour n'a pas reconnu cette participation, elle n'est pas établie. Et en tout état de cause, si il apparait qu'effectivement certains autres accusés ont reconnu avoir eu des discussions avec Fouéré il était aussi clairement établi que les désaccords idéologiques étaient patents et qu'il y a même eu des ruptures idéologi-

ques très sévères entre Fouéré et les autres sur les problèmes d'orientation de l'organisation.

CONDITIONS DE DETENTION

Il faut dire que tous ces gens, et c'est la procédure de la cour de sûreté de l'état ont subis 6 jours de garde à vue et je peux dire et dois dire d'ailleurs que pendant ces 6 jours de garde à vue il y a eu des violences ; que j'ai personnellement assisté un nombre important des accusés lors de leur 1ère comparution devant le juge d'instruction, c'est à dire immédiatement à la fin de la garde à vue ; que plusieurs portaient des traces de violence et que pour l'un d'entre eux même, compte tenu de la gravité des traces qu'il portait on a du, alors qu'il était dans le bureau du juge, passé minuit le jour où il a été inculpé, faire requérir un médecin militaire pour constater l'existence des traces de coup. Ce certificat médical figure au dossier.

On doit dire d'ailleurs que ça ne s'est pas amélioré depuis et que dans la dernière affaire des récentes arrestations qui se sont produites après l'attentat contre la villa du commissaire Le Taillenter une plainte a été déposée par l'un des accusés qui a fait l'objet de la part des services de police dit-il et de manière très précise de sévices graves.

D'ailleurs, si ils étaient établis, ils révéleraient de la part de leurs auteurs une certaine perversité sexuelle. Mais ce n'est pas cette affaire là qui passe lundi. Cette affaire là en est encore au départ de l'instruction. Elle ne sera jugée que plus tard.

Je tiens à dire qu'au cours de l'instruction les mises en liberté ne se sont absolument pas faites sur des critères de gravité ou d'importance des faits reprochés. Il y a des gens qui ont été mis en liberté alors qu'ils avaient commis des attentats et d'autres qui n'en avaient pas

commis et qui sont toujours détenus ... etc...

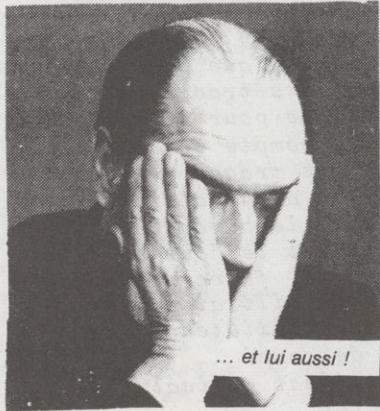
Mais en définitif, c'est dit clairement dans les réquisitions du parquet, quand il motivait ses avis favorables ou défavorables c'était des critères idéologiques qui présidaient à ces mesures de faveurs ou de défaveurs : si l'accusé abjurait bien il était remis en liberté, si il n'abjurait pas on tirait argument de cela pour refuser sa mise en liberté. Certains de ces accusés ont témoigné leur solidarité avec les 2 inculpés dans le procès de l'attentat du château de Versailles. Et bien cela a servi ensuite de critères au ministère public pour requérir des rejets de mise en liberté.

Ce qui est assez remarquable dans le procès, c'est que parmi les témoins qu'a fait citer la défense et ils sont assez nombreux puisqu'il y en a plus de 50, bon nombre d'en-

tre eux viennent non en leur nom personnel mais en tant que représentant d'un certain nombre de luttes ou d'organisations politiques, c'est à dire que le PS et le MRG ont mandaté officiellement des témoins pour venir déposer à la barre, pour certains des accusés aussi la CFDT, la CGT même pour l'un d'entre eux, je ne vais pas citer toutes les organisations parce que j'aurai trop peur d'en oublier.

Il est bien évident que ces gens là ne vont pas venir dire qu'ils approuvent les attentats ou qu'ils approuvent la violence mais s'ils viennent témoigner une certaine solidarité par leur présence à la barre avec les gens qui sont dans le box c'est bien qu'il y a un problème breton et que ce problème n'est pas ressenti que par les gens qui font des attentats.

Les risques des peines encourues sont graves, dans les premiers procès on avait vu la cour de sûreté de l'état infliger des peines qui dépassaient rarement 3 ans d'emprisonnement. Aujourd'hui avec le procès de Versailles puis avec le procès des corses on a vu les peines monter à 12 ans, 15 ans. Je pense que l'utilisation de plus en plus fréquente de la cour de sûreté de l'état qui il y a quelques années encore ne siégeait qu'exceptionnellement, alors que maintenant elle siège plusieurs fois par an et le fait qu'elle soit amenée à prononcer des peines de plus en plus lourdes donnent le niveau de libéralisme du Pouvoir actuel et qu'il donne aussi leur assez bonne appréciation du niveau de sa crainte de sa peur par rapport aux luttes qui se développent.



... et lui aussi !

LE COUP D'ENVOI DES SOCIALOS



Coup d'envoi des Présidentielles de 81?

Presque... ou tout du moins, mise en place de la stratégie d'une gauche qui, encore une fois, cherche à s'unir. Mais qui, du PC ou du PS mangera l'autre?

Le PS de Loire-Atlantique prend l'offensive et lance toutes ses forces dans l'action unitaire à la base.

Le Comité Directeur a pris la décision, à l'unanimité, de proposer une relance de l'Union de la Gauche, en s'adressant à ses militants.

Nous allons assister dans les prochains mois à une offensive tous azimuts: campagne d'affiches adhésion, actions sur les lieux de travail.

"La situation économique est grave, a souligné Jean Natiez, les travailleurs ont été frappés par les mauvais coups de l'été.

Depuis le 1er septembre, à Bouguenais, le nombre de deman-

deurs d'emploi a augmenté de 12 %, et de 7 % à Couëron.

Ce sont surtout les jeunes qui sont touchés. Nous craignons que la Loire-Atlantique atteigne le chiffre de 40.000 chômeurs en novembre. Le PS a décidé de tout faire pour que les travailleurs de ce pays ne soient pas amenés au désarroi ou au désespoir. L'espérance doit passer par la relance de l'Union".

Au cours des semaines à venir, le PS va lancer un certain nombre d'actions.

En premier une campagne "Liberté-IVG" afin d'obtenir le renouvellement de la loi Veil. Cette campagne se place dans le contexte global de défense des libertés. Les problèmes de liberté se multiplient avec notamment l'"appel de radio-riposte", mais aussi sur

la scène internationale. "Plutôt que des initiatives diverses nous souhaiterions la création d'un comité de défense des libertés qui favoriserait une démarche unitaire.

Jean Natiez a également indiqué que le PS soutenait l'action des marins pêcheurs du Morbihan et qu'il suivait avec beaucoup d'inquiétude l'évolution de la situation concernant la rentrée scolaire et plus particulièrement le licenciement des 7 M A de philosophie: La fédération de L.A. s'associait par ailleurs à la campagne nationale, menée par Loui Mexandeau sur les problèmes d'enseignement.

Par ailleurs François Le Madec a indiqué que les rencontres qui avaient eu lieu en juin avec les Unions Départementales CGT, CFDT, CGT FO, FEN 44 allaient se poursuivre.

DIMANCHE, 15H, TROUBLES

POUR ECOUTER DU REGGAE FAUT DU VOLUME. BOB MARLEY C'EST PAS DU GAZOUILLIS DE SERIN, FAUT QUE ÇA PETE... DONC, NORMAL, JE FAIS DONNER LA GOMME A LA CHAÎNE HI-FI.



UN RYTHME PAS TRÈS JAMAÏCAÏN DEMOLIT PRESQUE MA PORTE... BEUGLEMENTS...



JE VAIS VOIR C'EST LES DEMARCHEURS DE LA MAISON DOULAGA : "TAPAGE DIURNE!". BONTÉ DIVINE ME DIS-JE EN MOI-MÊME. PEDAGOGIQUE, LE FLIC. IL M'EXPLIQUE: "N'IMPORTE QUELLE HEURE... TROUBLER LA TRANQUILLITÉ DU VOISINAGE... VERBAUSER... RAGNAGNA..."

LE VOISINAGE, QUANT A LUI S'EST PAS SENTI TROUBLÉ DE M'ENVOYER TRANQUILLEMENT LES FLICS. BANDE DE PISSE-VINAIGRE! VOTRE WESTERN DU DIMANCHE APRES-MIDI SUR FOND DE REGGAE, ÇA C'ÉTAIT DE L'EXOTISME... INGRATS!



SOUS LE KEPI, ÇA PARLE... IL LEUR FAUT TOUT: NOM, DATE & LIEU DE NAISSANCE, PROFESSION ET TOUT LE TREMBLEMENT. VOUS VOULEZ PEUT ÊTRE MA GUEULE FACE ET PROFIL POUR LA PHOTO ANTHROPOMETRIQUE ET LE FICHER DE LA MILICE DE QUARTIER ?

RESOLUTION: A LA PROCHAINE QUINZAINE COMMERCIALE, ENVOYER LES FLICS POUR BOUCLER CE CAMION SONO.

LA BRETAGNE ET LA MER

Jeudi après-midi, une centaine de pêcheurs morbihannais principalement venus de Guilvinec, ont occupé la direction des affaires Maritimes à Nantes et ont retenu le directeur pendant quelques heures. En fin de soirée, les policiers faisaient évacuer les locaux et libéraient le directeur.

Au coeur de cette action il y a certes une querelle technique sur les manières de pêcher mais ce sont surtout deux conceptions de l'avenir des côtes bretonnes qui s'affrontent.

Le grand accusé est le chalut pélagique. Un retour à l'histoire récente et à la technique n'est pas superflu. Al'origine, tous les chaluts étaient remorqués sur le fond puis, pour capturer le hareng, les pêcheurs ont cherché à augmenter l'ouverture verticale des filets et à les soulager du fond. Après la seconde guerre, les pêcheurs danois et allemands de la mer et du nord et de la Baltique ont mis au point des chaluts flottants dits "pélagiques" remorqués "en boeuf" par deux bateaux. La supériorité technique du pélagique est multiple :

- grande ouverture du filet, augmentant le pouvoir de capture.
- maniabilité permettant de "coller" aux bancs de poissons.
- possibilité de pêcher sur des fonds accidentés inaccessibles aux chaluts de fond.

L'utilisation du pélagique d'abord limitée à quelques espèces dites bleues (sardines, anchois, maquereaux) s'est rapidement étendue aux espèces nobles (bars, daurades, lieus, merluchons). En Bretagne, les premiers essais du chalut pélagique ont lieu en 1962 et, dès la fin des années 1960, une frange importante d'artisans pêcheurs abandonne le chalut de fond et s'arme pour la pêche pélagique. Efficacité, rendement, tels sont les nouveaux mots d'ordre des pêcheurs modernistes.

CONFLITS.

Cependant le pélagique, à peine apparu, ne fait pas l'unanimité. Du jour au lendemain, les pêcheurs côtiers traditionnels voient leurs lieux de travail bouleversés.

Car les pélagiques ne font pas de détail : en quelques heures ils avalent les bancs de poissons dont vivent les ligneurs et les petits "bolincheurs" (pêcheurs à filets ronds), ils chamboulent les casiers et les pièges des caseyeurs, ils raclent les fonds en lestant le grément du chalut de chaînes d'une demi tonne et font fuir le poisson niché dans la vase. Enfin ils font baisser artificiellement les prix pratiqués sur les criées en proposant brutalement de grandes quantités de poisson. Au total, l'incompatibilité entre une pêche de subsistance et une pêche "capitaliste" s'affirme avec rudesse.

Les artisans qui ont investi dans le pélagique sont entraînés dans le tourbillon de la rentabilité. Un bateau pélagique coûte aujourd'hui 150 millions de centimes et grande est la tentation de labourer toutes les espèces, d'épuiser au plus vite les bancs accessibles. La pêche bretonne est désormais prise dans un engrenage telle l'agriculture modernisée ! Dans les deux cas la maîtrise du travail a été perdue au profit d'une course aux investissements, d'une élimination des petits producteurs, d'un pillage des ressources. Et l'antagonisme des deux pêches s'alourdit d'un conflit "personnalisé" entre ports bretons. Les pélagiques sont en effet concentrés à la Turballe et au Croisic d'où ils écumant la baie de Quiberon. Les artisans-pêcheurs des quartiers de Vannes et d'Auray, assurant à eux seuls la survie de minuscules ports côtiers, s'opposent farouchement aux grands laboureurs de la côte. Tradition contre modernisme dévastateur et suicidaire. Les petits pêcheurs ne manquent ni d'énergie, ni d'arguments.

BATAILLES NAVALES.

Dès mars 1976 les artisans-pêcheurs du Morbihan expriment leurs craintes aux autorités. En avril une grève avec dépôt de rôles immobilise le port de Douarnenez : le pélagique est dès lors interdit dans la baie. En février 1977, des artisans de Noirmoutier et l'île s'Yeu protestent contre la destruction de casiers.



La même année, de nombreux ports atlantiques sont bloqués. Cette pression aboutit à la mise en place d'une réglementation en mai 1977. Mais les pêcheurs se soucient de ce texte comme d'une guigne. En témoignent les montants des captures de poissons nobles (bars, daurades) réalisées par les pélagiques :

- Lorient : 5 premiers mois 76:106T.
" " " 77:480T.

de daurades.

Pour la Turballe :
1^o trimestre 76 : 13,4 T.
1^o " " 77 : 157,7 T. de daurades.

A l'inverse, les artisans ne pêchent plus que des éclaboussures d'écume :

- Quiberon : 7 premiers mois 76 :
50,3 T.
" " " 77 :
40,5 T.
" " " 78 :
3,2 T.
de daurades.

Signatures, pétitions, rencontres avec BONNET (élu breton et ministre). Le 7 février 78, une réglementation draconienne interdit le pélagique dans les eaux territoriales et institue une "commission d'étude du chalutage dans les eaux de Bretagne-Vendée". La commission s'ingéniera à assouplir en faveur des pélagiques la réglementation adoptée dans le temps même où ils poussaient leurs ravages. L'affrontement devient inévitable et le 8 juillet 1978 les artisans côtiers de Vannes et Auray bloquent les ports, soutenus par le syndicat CFDT des marins.

Le 20 juillet les équipages pélagiques de la Turballe éperonnent le barrage de port Maria et provoquent des bagarres. Des pêcheurs de Belle-Ile et de Houat viennent soutenir les petits pêcheurs et repoussent les Turballais.

Le 25 juillet la négociation s'ouvrait et donnait naissance à l'arrêté du 2 novembre 1978 qui interdisait théoriquement l'utilisation du pélagique mais ne prévoyait pas de peines réellement dissuasives et laissait toute latitude à l'administration des pêches d'accorder de larges dérogations.

Ces craintes se révélèrent fondées car durant l'hiver 1978-79 des

chalutiers pélagiques étaient signalés en baie de Quiberon, sous le regard bienveillant des autorités maritimes.

Les petits pêcheurs morbihannais se sentent trahis par l'administration des pêches.

"Une législation existe et elle est quotidiennement bafouée" déclarait jeudi dernier un pêcheur de Guilvinec. "Nous exigeons seulement l'application de la loi".

Veut-on en haut-lieu, favoriser le pélagique, comme on favorise les grosses exploitations agricoles ? Samedi matin, on apprenait que les dérogations en faveur du pélagique étaient supprimées.

Victoire certes, mais comment perdre de vue la crise actuelle de la pêche bretonne, l'abandon de zones de pêche traditionnelle, le vieillissement des équipages et du matériel ?

Soutenir la petite pêche bretonne, disent les pêcheurs de Quiberon dans leur brochure, c'est lutter contre la désertification de la Bretagne, équilibrer la pression touristique, sauvegarder le patrimoine naturel, fournir des emplois au plus grand nombre, utiliser raisonnablement la mer.

Mais comment croire à la raison quand le profit est à la barre ? ■

G.D.

SCENE DE CHASSE AU PARADIS

Le port d'arme généralisé, quand il se conjugue au racisme ordinaire, cela donne parfois - le vin aidant - la chasse au gibier humain. Cette fois, c'était le premier dimanche de septembre, les gachettes se sont affolées au Paradis. Le Paradis, c'est un cul-de-sac. A 2 km du bourg de Couëron, c'est - par le bac du Pellerin - un lieu de transit entre le Nord-Loire et le Pays de Retz. C'est aussi un lieu de départ pour la chasse de marais au gibier d'eau.

Dimanche 3 septembre, 21 h. Deux jeunes couëronnais, Boualen KOUHOUL, 35 ans, de nationalité algérienne, ouvrier à BERYLCO, et Francis Delannoy 22 ans, attrapent le dernier bac au Pellerin. Ils ont passé l'après-midi chez une amie pellerinaise. Débarqués au Paradis, ils se mettent en quête d'un chauffeur pour les ramener au bourg de Couëron. Ils entrent au café du Paradis. Deux hommes sont assis et consomment: la trentaine, tenue de chasse. C'est Boualen qui formule la demande. Refus agressif. Boualen l'immigré a le tort d'insister:

- "Toi, le marocain, tu la fermes!"

- Je ne suis pas marocain, je suis breton". Impardonnables les chasseurs s'énervent carrément, l'un d'eux sort même une cartouche. Francis essaie de temporiser. Chasseur lui-même, il parle chasse. De l'autre côté, c'est le masque. La patronne du bistrot craint pour son établissement et vide tout le monde.

Une fois sur le parking, Boualen s'éloigne tandis que Francis essaie encore de discuter avec l'un des chasseurs. Pendant ce temps, l'autre court à la voiture, charge un fusil et tire un coup de feu. "Un coup de fusil balancé, tiré à la volée, dans la direction où était parti Boualen," me raconte Francis.

Le temps n'est plus vraiment à la discussion et Francis s'enfuit à son tour.

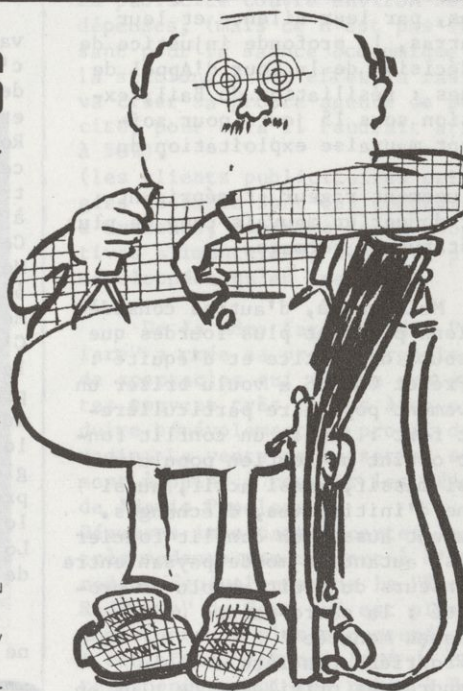
Lamy et Paumier se ruent vers leur voiture. Paumier, au volant, démarre sur les chapeaux de roue pendant que Lamy recharge son arme. Queue de poisson à la hauteur de l'usine C.F.E.M. Lamy déboule. Francis réussit à lui agripper les poignets. Le chauffeur sort à son tour et assène à Francis un coup de crosse derrière la nuque. Coup de feu à bout portant: Francis est touché à l'épaule. La cartouche fait effet de balle.

Les agresseurs abandonnent alors tranquillement leur victime. Le gibier humain est le seul qu'on hésite à ramasser.

Les chasseurs seront interpellés le lendemain. Inconscience suprême ou conscience retrouvée de son acte? Lamy, qui a perdu sa montre dans l'altercation, fait, paraît-il dès lundi une déclaration de perte à la Mairie de St. Herblain...

L'affaire est maintenant entre les mains du Parquet de Nantes.

Boualen est retourné à ses 3 x 8 à l'usine Berylco de Couëron. Quant à Francis, il se remet lentement au Service Chirurgical de St. Jacques. Ni saint, ni martyr,



il ne comprend quand-même toujours pas comment des hommes-chasseurs comme lui - en arrivent à court d'arguments, à faire parler la chevrotine. Rumine-t-il des idées de vengeance, a-t-il envie de faire "plonger" les tireurs fous?

"Non. Je trouve ça vraiment con. La taule risque de leur bouffer une partie de leur vie..."

Inutile d'épiloguer ici sur le profil psycho-sociologique du traqueur de gibier.

Qu'on réécoute simplement la belle chanson d'Henri Tachan: "la chasse, ce défoulement national... Le petit Vietnam des frustrés".

Et un conseil pratique en guise de conclusion: l'ouverture générale de la chasse c'est le 30 septembre. Gibier en puissance, surtout si tu as le teint basané, ne fais pas trop le malin. ■

Ph. B.

le 23 chez les Mouillé

Rappelons-nous. 1976, l'année de la sécheresse, celle de Cheix comme 1975 fut celle de Mésanger, de la Vigne-Maroux. Partout, sur les routes et les murs : "un bail à Cheix", "Cheix, droit au travail". Le Préfet, la propriété foncière, Toulza et la FFA se sont servis de la hargne et de l'obstination d'une famille pour imposer l'expulsion des Mouillé, avec comme seul argument : "ce qui a été jugé doit être exécuté". La fameuse "autorité" de la chose jugée".

Cela, après avoir reconnu pendant 6 ans, par leur silence et leur embarras, la profonde injustice de la décision de la Cour d'Appel de Rennes : résiliation du Bail, expulsion sous 15 jours pour soi-disant mauvaise exploitation du fond.

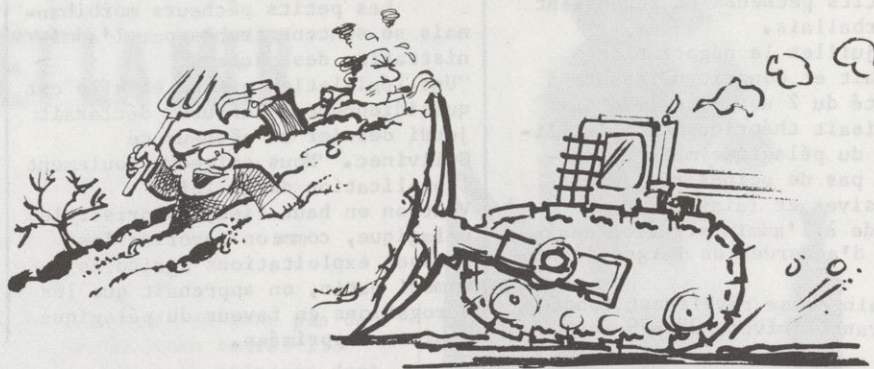
Un jugement rageur et méprisant pour donner un mauvais coup de plus au statut du fermage.

Mais voilà, d'autres considérations pesaient plus lourdes que le souci de justice et d'équité : Le Préfet CAMOUS a voulu briser un mouvement populaire particulièrement fort : jamais un conflit foncier obtint un soutien populaire aussi massif, aussi actif, aussi riche d'initiatives, d'échanges. Rarement aussi, un conflit foncier divisa autant le monde paysan entre défenseurs du droit absolu de propriété : la sacro-sainte unité paysanne menacée ! La Propriété foncière a voulu défendre ses privilèges de plus en plus contestés, après la Vigne-Marou, Mésanger ; alors qu'au niveau national, avec la loi sur le fermage de 1975, elle venait d'obtenir les conditions d'améliorer ses fermages.

Toulza a voulu se montrer un serviteur zélé du droit de propriété. Trop zélé même, en retroussant ses manches et en suant pour enlever les meubles des Mouillé le jour de l'expulsion.

Quant à la FFA, cela lui permit d'aboyer au maintien de l'ordre et, rameutée par Toulza, de jouer les gros bras pour exécuter les basses besognes sous l'ordre des flics.

Aujourd'hui, les Mouillé sont toujours au Bois aux Moines. Oh bien sûr les Rondineau occupent leur bien : on voit le fils, la plupart du temps les mains dans les poches, les vignes ont été arrachées, comme pour oter du regard l'objet de la fraude ; mais depuis 1976, pas un hectare de terre a été remué, et pour cause, le soi-disant cultivateur du Bois aux Moines n'a toujours pas de matériel, les récoltes ne sont pas grosses...



Notre solidarité n'a pas été vaine :

c'est elle qui a permis le maintien des Mouillé là où ils ont choisi et qui par ce fait, a empêché les Rondineau de faire de "leur" terre ce qu'ils ont déjà fait avec d'autres : spéculer pour des terrains à construire !

Ce choix de rester aux Bois aux Moines était juste, n'en déplaise à ceux qui ont pesé pour que les Mouillé s'en aillent !

C'est elle qui a contribué ailleurs à freiner les prétentions des propriétaires face à leurs fermiers : aussi bien dans des conflits locaux que dans des négociations globales (par exemple l'arrêté préfectoral d'application de la loi de 1975 sur le fermage est, en Loire-Atlantique, l'un des meilleurs de France !).

Aujourd'hui, les revanchards ne baissent pas la tête : ils ont

toujours avec eux l'autorité de la justice, toujours fidèle au droit absolu de propriété.

Non contents d'avoir eu injustement gain de cause, les Rondineau réclament aux Mouillé plus de 60.000 F et à la FDSEA plus de 30.000 F pour préjudice du fait de l'expulsion et pour préjudice moral.

Le pique-nique du 23 septembre sera aussi l'occasion, à travers la présentation d'autres conflits de mieux comprendre les multiples aspects des problèmes fonciers : des exploitations démantelées, des terres laissées en friches à des fins de spéculation toutistique, la législation sur les cumuls de plus en plus aisément détournée, des petits paysans sont menacés d'élimination etc...

TOUS A CHEIX LE 23 SEPTEMBRE A PARTIR DE 11 HEURES.

PAYSANS-TRAVAILLEURS.

nucléaire

PLAN
ORSEC-RAD

Les 29 et 30 septembre, aura lieu à Avoine près de Chinon (37) la 4ème coordination anti-nucléaire.

Les discussions porteront d'abord sur un bilan des actions depuis la coordination du mois d'avril, en particulier sur les manifestations du 3 juin, les actions prévues pour l'arrivée du PACIFIC-FISHER à Cherbourg, la publication du plan ORSEC-RAD. D'autres points importants seront aussi à l'ordre du jour : "restructuration du mouvement", stratégie du moratoire, propositions d'action etc...

Tous les comités locaux et coordinations régionales doivent se mettre rapidement en contact avec le comité d'information sur le nucléaire, 101 rue Jean Jacques Rousseau. 37 500 CHINON.

bio

ST-JEAN DE BOISEAU

SAMEDI 22 SEPTEMBRE: FETE DU MARCHÉ BIOLOGIQUE

MATIN :marché, légumes, fruits, produits laitiers, charcuterie, viande pain, vin, miel, épicerie.

MIDI :repas sur place

APRES-MIDI : débats sur l'agriculture biologique,stands, visite d'une maison solaire, musique, danse.

Le marché a lieu tous les samedis de 9h à 12h .

ITALIE

VOYAGE AU PAYS RADIOS LIBRES

L'Italie est un exemple unique dans l'histoire contemporaine des radios libres à travers le monde. De plus cet étonnant laboratoire de recherches et d'expérimentation se situe à à peine deux jours de route. Pour mieux comprendre la réalité italienne des radios libres telle que nous l'avons saisie au cours de ce voyage il est indispensable de se reporter quatre ans auparavant.

La première Radio locale a été Radio Parme installée dans une région rouge, à majorité communiste. D'autre suivirent, telle Radio Alice à Bologne, qui émettait alors d'une roulotte qui se déplaçait sur les hauteurs qui entourent la ville. Car ces radios devaient changer souvent de lieux d'émission, en effet elles étaient recherchées et saisies, mais pas brouillées (le brouillage semble être une spécialité bien française). Mais la Radio qui a débloqué l'impasse juridique a été Radio Milan International.

Le patron de cette station, monsieur Borra avait bâti la station dans un seul but : gagner de l'argent en vendant des émetteurs HF et des studios BF (le progrès technique avait permis la miniaturisation des appareils d'émission et donc la réduction des prix devenus accessibles à tout le monde) et en faisant de la publicité radiophonique (le marché était immense car inoccupé, l'Italie ne connaissant pas les radios périphériques telles Europes I et RTL).

C'est la cour constitutionnelle italienne qui au mois de juillet 76 va tout déclencher par une sentence (qui a force de loi, sans en être une car en fait il n'y a pas de loi en Italie réglementant les radios libres).

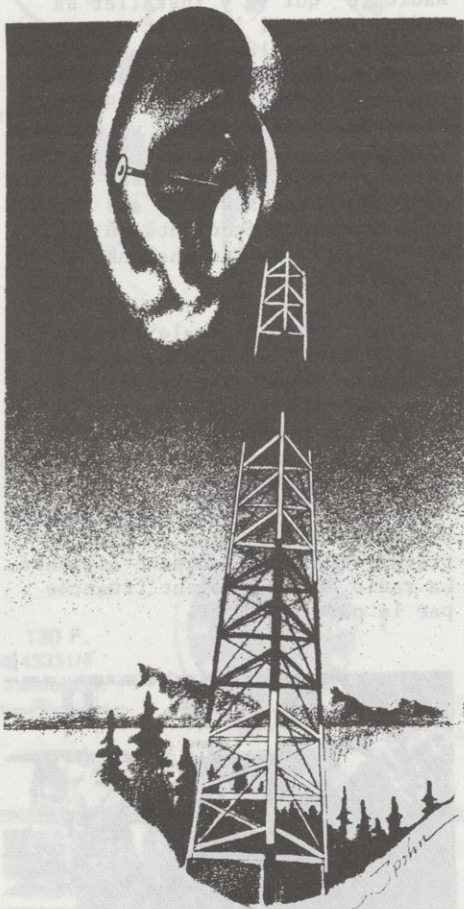
La cour constitutionnelle libère la seule bande de modulation de fréquence, elle insiste sur le caractère local des émissions, elle veut éviter qu'une chaîne de radios puisse s'installer sur tout le territoire.

Mais ceci ne sera jamais réellement appliqué en Italie, le seul exemple de l'Eglise Catholique est suffisant : celle-ci a tissé à travers toute l'Italie une trame de radios catholiques paroissiales.

La bataille politique pour la libéralisation des ondes a été menée par l'ensemble des forces se situant à gauche du PCI, celui-ci étant favorable au monopole d'Etat, ainsi que le PSI mais avec des nuances : la position plus souple du PSI lui a permis assez rapidement de créer ses propres radios, phénomène que l'on a enregistré plus récemment au PCI, à une échelle moindre.

Le tout s'inscrit dans les périodes de temps dites "libres" qui relient ces émissions fixes entre elles, périodes de temps où l'on fait appel à la participation des auditeurs.

Des discussions sont proposées par la radio sur un sujet d'actualité qui puisse intéresser le maximum de personnes, sujet que l'on augmentera en diffusant des enregistrements ou en invitant au studio des syndicalistes ou hommes politiques par exemple.



Il serait temps d'aborder maintenant le douloureux problème du financement (L'A.P.L. en sait quelque chose...) En Italie, ce problème est aussi crucial qu'en France et nombre de radios libres politiques meurent faute d'argent. "Radio Popolare" est une coopérative de masse, 6000 personnes sont adhérentes à la coopérative, en ayant acheté une carte annuelle (5000 lire : 26F). Cette coopérative tient assemblée tous les 2 ans pour élire un conseil d'administration (dans lequel, on retrouve, les représentants de différents partis politiques et syndicalistes), mais celui-ci ne remplit pas son rôle d'administration et se borne à discuter sur la ligne politique de la radio, chaque

groupe voudrait une radio différente, plus conforme à leurs propres exigences de propagande.

Finalement cette extrême hétérogénéité, et le manque d'unanimité qui en découle fait en sorte que le conseil d'administration n'interfère que peu sur la radio elle-même.

Ces mêmes organisations politiques et syndicales financent d'une façon très marginale la radio par des cotisations mensuelles dont le délai de recouvrement est parfois long ...

L'essentiel du financement est en fait fourni par la publicité et par l'organisation de spectacles et la vente de cassettes.

La publicité couvre environ 30% des dépenses, (mais ce n'est pas suffisant pour la sainte économie de la station, à cet effet la radio va créer sa propre agence de publicité, pour cela il faudrait arriver à 50%).

(les clients publicitaires privilégiés de radio sont les coopératives d'artisans, commerçants ou coopératives alimentaires, beaucoup plus développées qu'en France.)

De la même façon "Radio Popolare" a créé sa propre organisation de spectacles qui invite des artistes souvent très connus à se produire bénévolement au profit de la radio. La vente de cassettes suffisent à peine à couvrir les dépenses de "Radio Popolare".

Dépenses importantes certes, mais très modeste par rapport à d'autres radios équivalentes de la "Radio Radicale" de Rome qui est plus importante et plus structurée. A cet effet, ils ont loué un câble téléphonique qui les relie à Rome. Mais la radio qui a le vent en poupe à Bologne, c'est "Radio Citta".

"Radio Citta" est née en 76, suite à la disparition d'un journal local qui avait une ligne politique, très confuse puisqu'on y trouvait des démocrates chrétiens, des communistes des gauchistes. C'est la "gauche" qui a fait scission et qui a fondé la radio. Cette même gauche va connaître à son tour une nouvelle scission et le départ des communistes, le problème du terrorisme ayant été le terrain d'affrontement le plus vif.

Mais de cette période, la radio a gardé des auditeurs du PCI, son écoute est très variée par ailleurs puisqu'elle s'étend jusqu'au confins de l'autonomie. Le chiffre d'auditeurs était de 25 000 il y a 2 ans. 10 personnes y travaillent en temps que permanents (150 000 lire/mois à peine 800F) 5 personnes en temps que journalistes, les 4 autres s'occupent du matériel, de la musique, et une personne est agent de la publicité qui représente 50% des recettes.

La Radio travaille comme "Radio Popolare" de manière privilégiée avec les coopératives.

Chaque spot de 30 secondes coûte de 3000 à 5000 livres. Il y en a 30 dans une journée qui sont diffusés à 4 moments bien précis dans la journée, perturbant le moins possible les émissions de types variés, musicales, locales, nationales ou de service.

Là aussi, les gens peuvent intervenir dans les programmations, soit en téléphonant soit en participant directement à l'élaboration d'émission sur des sujets qui les motivent plus spécialement. C'est une pratique très courante surtout lors des conflits sociaux. Autre pratique courante à "Radio Citta", c'est organiser tous les mois des soirées musicales ou de cinéma au profit de la radio auxquelles peuvent assister à un prix moindre les personnes ayant leur carte d'auditeur de "Radio Citta". Cette même carte accorde des réductions chez les commerçants (libraires, restaurants) favorables à la radio.

En conclusion, de ce voyage si enrichissant pour quelqu'un qui s'intéresse à la radio comme outil de communication entre les gens, on peut dire que seules les radios libres qui s'appuient sur une base sociale ont une chance d'atteindre leur objectif, si ce n'est pas le cas, la radio devient soit une institution vide, soit une entreprise commerciale, ou bien meurt carrément.

Parti de rien, il a fallu tout inventer en 4 ans, au niveau de la communication locale mais désormais ce phénomène des radios locales est irréversible en Italie. Elles ont démontré qu'elles répondaient à un besoin véritable, qu'elles étaient plus près du "vécu quotidien" et qu'elles étaient un moyen précieux de communication entre les gens quant au nombre d'auditeurs (+ de 180.000). Les dépenses salariales sont les plus importantes : 10 personnes salariées à plein temps (300 000 livres, un peu plus de 1500F) 5 à 6 le sont à mi-temps.

Les frais de téléphone sont aussi très élevés, la radio dispose aussi d'un telex qu'elle a obtenu par un artifice assimilant la radio à un organe d'information de la même façon les 10 permanents ont un statut officiel de journalistes professionnels. La radio va devoir aussi dans les mois prochains investir pas mal d'argent dans l'argent d'un émetteur beaucoup plus puissant, en effet, il aura une puissance de 5000 Watts au lieu des 800 actuels (l'Italie connaît en effet la course à la puissance, car faute de réglementation, les radios se gênent entre elles et la propagation se trouve limitée.

Sur notre lancée, nous décidâmes d'aller en pèlerinage à Bologne

visiter cette fameuse "Radio Alice" qui a tant fait parlé d'elle dans les débuts de la Radio libre en Italie.

Cette radio était devenue assez rapidement un lieu d'expression des différentes formes d'autonomie à Bologne. Pour ces groupes autonomes, la radio était devenue l'outil providentiel permettant du moins le croyaient-ils, de redonner aux pratiques militantes un nouveau souffle.

Beaucoup d'illusions ont en partie empêché un travail approfondi sur le message radiophonique, et on en est vite tombé dans la facilité, la démagogie et le discours de propagande.

Mais, nous l'apprenons en arrivant, c'est le manque d'argent qui va achever "Radio Alice" immédiatement rachetée par le "Parti Radicale" qui va y installer sa radio, comme il l'a fait dans une dizaine de villes italiennes. Le "Parti Radicale" italien n'a rien à voir avec le Parti Radical Français, puisqu'il est volontiers libertaire, antinucléaire et antimilitariste ... C'est aussi le parti qui depuis 2 ou 3 ans récupèrent tous les mécontents du P.S.I et du P.C.I. ou les anciens de "Lotta Continua".

Le "Parti Radicale" compte 16 000 électeurs à Bologne, ville depuis de nombreuses années aux mains du P.C.I., qui s'y livre à la chasse aux hippies, marginaux de tout poil au nom du terrorisme et de la drogue. La radio est conduite par 5 personnes qui s'en occupent en plus du travail qu'ils effectuent ailleurs. La radio est uniquement financée par le parti radical.



On y donne bien sûr le maximum d'informations locales sur la vie sociale, culturelle et politique de la cité et cela entre 18H et 24H le reste du temps (puisque la quasi totalité des radios libres émettent 24/24H) la station retransmet le programme.

Aujourd'hui, d'ailleurs, l'attention des grands groupes politiques et financiers est tournée vers les télévisions ; l'influence et la puissance de diffusion à la télévision étant évidemment plus fortes.

Actuellement 1000 chaînes de télévision en Italie 20 rien qu'à

Rome. Mais il semble que la plus part de ces télévisions perdent aujourd'hui de l'argent car les coûts d'entretien sont très élevés : la station de télé la plus pauvre a un budget annuel de dépenses chiffré à 300 millions de livres. Des stations de télévisions locales ont des budgets beaucoup plus importants et supplantent dans beaucoup de villes la RAI au niveau matériel technique et efficacité.

Tous les canaux de radios et de télévisions sont aujourd'hui occupés en Italie. On voit même apparaître un début de commerce de canaux, certains occupant un peu symboliquement un canal pour le revendre au prix fort à la personne suffisamment motivée. Parmi les 2000 radios italiennes, 90% sont commerciales et de bien pâles imitations de RTL ou de RMC. Dans les 10% restants, on trouve des radios d'information liées à des grands quotidiens régionaux et des radios libres dites "politiques". C'est dans cette dernière catégorie que se range Radio Popolare à Milan sans doute la radio de ce type qui fonctionne le mieux dans toute l'Italie.

Radio Popolare est née il y a 3 ans, à l'origine elle a eu un appui financier politique et syndical très large puisqu'on y trouve toutes les forces politiques de la gauche et de l'extrême gauche à l'exclusion du PCI, ainsi que des sections syndicales (chimie, presse, métallurgie) de ce qui est en Italie l'équivalent de la CFDT). L'accord autour du projet de cette radio se basait sur la tentative de renverser la manière d'informer à travers les moyens de communications de masses traditionnelles en sorte que tous les auditeurs deviennent des informateurs. Il ne s'agit plus de donner la vérité, mais de favoriser la prise de parole par les acteurs eux-mêmes, de faire apparaître les contradictions d'établir un dialogue, d'intervenir sur les lieux mêmes des événements (le téléphone se revelera être un outil particulièrement précieux dans toutes ces occasions).

Peu à peu, le projet a été remodelé pour garantir un certain niveau de qualité d'émission. La nécessité de constituer une grille, une programmation est vite apparue, de même la question du professionnalisme n'a pas tardé à se poser, les animateurs de la radio ont essayé de définir une nouvelle professionnalité permettant le maximum d'efficacité dans la communication et de valoriser la contribution que chacun peut apporter en sauvegardant l'expression directe. Chaque journée est composée d'émissions prévues à heures fixes sur des thèmes différents (politique, musique, services divers...). Il y a 6 à 7 bulletins d'information très courts et 3 éditions du journal plus étoffées (à 7H30, 12H30 et 19H30).



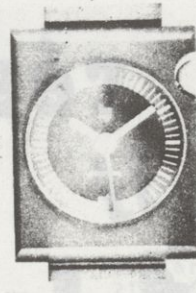
automatiques

LIP : ça continue.
Les ouvriers ont décidé de créer une coopérative mais Pouvoirs publics et syndicats ne témoignent d'aucun empressement pour entériner le projet.

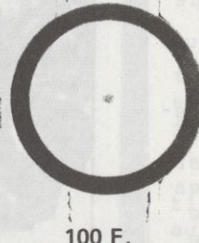
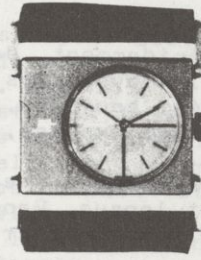
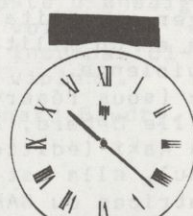
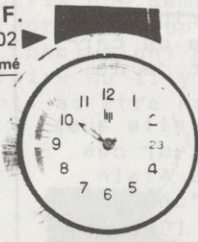
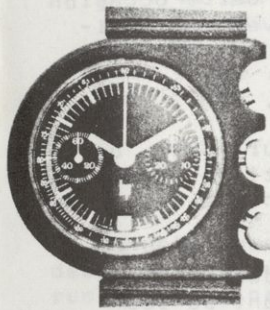
Pour subsister les LIP vendent des montres. Nous publions ci-dessous le catalogue.

Vous pouvez passer commande à A.P.L., 26 bis Bd R. Schumann Nantes. (40) 76.26.33.

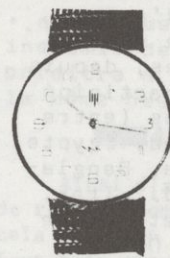
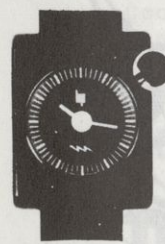
Toutes les montres sont garanties un an.



mécaniques



électriques



DAVID contre GIRAUDY

Que David souffle des maisons, soit. Qu'il ravage des forêts entières, soit. Mais a-t-on déjà vu un cyclone, si puissant soit-il, déboulonner des panneaux publicitaires ?

Et pourtant, si vous vous étiez promenés dans la nuit du 4 au 5 septembre, boulevard Auguste Pageot, sans doute auriez-vous été témoin du travail de David.

Nous qui y sommes allés, pouvons vous révéler que David n'utilise pas que son souffle pour démonter les panneaux publicitaires mais aussi quelques armes, variant suivant les panneaux. Malgré la distance qui nous sépareit de David, il nous a semblé que celui-ci utilisait des clés de 17 pour

démontez les panneaux Giraudy. Ayant fait connaissance, il nous apprit qu'il lui arrivait d'utiliser parfois des clés de 19, et même jusqu'à 22 pour le panneau des immeubles des collines du Gens. Il faut préciser aussi que ce panneau faisait tout de même 60 m2 et qu'il a nécessité à David 1H 1/2 de travail intensif. Il nous a cependant avoué qu'il était à bout de souffle et qu'il accepterait volontier de l'aide pour intensifier sa lutte contre le matraquage publicitaire. Si donc vous êtes intéressés, munissez vous de clés de 17 et 19, formez des petits groupes et sus à la pub !

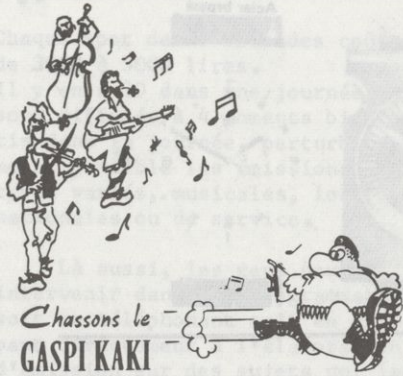
LA PUBLICITE VOUS REVOLTE, LES PANNEAUX NUISANT VOS DEAMBULATIONS LES AFFICHES VOUS AGRESSENT LA PATE...

COURREZ ACHETER LE MANTEAU

★ ANTI PUB ★

GARANTI 1 AN PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE

en vente dans cette Salle demandez le à l'ouvreuse



réserve en Fête

ROCHESERVIÈRE - 23 Sept

Décidemment, dans la région dans le Pays, dans le monde, l'armée, toujours, se manifeste s'impose, expulse, poursuit...

La liste de ses sévices serait longue. Rapidement nous pourrions rappeler

- l'irrespect des opinions anti-militaristes (insoumis, renvoyeurs), la répression et le mépris des droits de l'homme (T.P.F.A.)

- l'irrespect du droit au travail des paysans.

- le fichage et les "règlements de comptes" effectués lors du service militaire: par exemple accusation arbitraires de militants syndicaux d'être impliqués dans les comités de soldats. La répression dont ces derniers sont victimes quotidiennement.

- la France (cocorico): le premier vendeur d'armes par habitant dans le monde. Par armes interposées, depuis 10 ans nous avons participé à au moins 20 guerres (entre autres Vietnam, Tchad, Egypte, Lybie, Syrie, Biafra, Bangladesh, Ceylan, Burundi, Irak, Angola, Mozambique et Guinée Portugaise, Chypre, Dhofar, Ethiopie, Liban, Timor, Sahara Occidental, Zaïre, etc...

- C'est tout ceci que nous désirons dénoncer lors du rassemblement antimilitariste du 23 septembre à Rocheservière. Seront présents pour animer les interventions et les débats:

- François Rouic, avocat de Montpellier des luttes antimilitaristes (renvoi de papiers militaires, défense des paysans du Larzac, etc...) Très au courant et extrêmement renseigné sur les problèmes de "désobéissance civile", il est mieux placé que quiconque pour argumenter un débat sur l'antimilitarisme.

- Général De Bollardière (sous réserve pour raison de santé) ancien cadre de l'armée, son passé et les évène-

ments qu'il y a vécu (Algérie Indochine) ont contribué à changer ce militaire de carrière en un militant de la non-violence.

- (sous réserve elle aussi Mireille Débard, auteur des Juges Kaki (éditions Alain Moreau), elle est l'une des fondatrices du GARM (Groupe Action et Résistance à la Militarisation) crée à Lyon



en 1967 à partir d'un renvoi collectif de livrets militaires.

- les paysans travailleurs soucieux de préserver leur outil de travail, ils souligneront particulièrement l'armée en tant que plus gros propriétaire foncier de France, toujours désireux de plus de terrain.

- le MAN (Mouvement pour une Alternative Non-violente) propose une forme de défense civile non violente ex. Gandhi en opposition à la défense actuelle qui repose essentiellement sur la défense armée et nucléaire.

- la coordination pour le renvoi des papiers militaires approfondira cette forme d'action (historique, conséquence, répression, procès actuels, luttes à venir).

- des insoumis et objecteurs parleront du pourquoi et des conséquences de leurs luttes.

COTE SPECTACLE:

La fête étant de la partie avec:

- Jacques et Henri: des folkeux du Pays de Retz. Il y aura de la polka dans l'air.

- Hansel: tout nouveau lancé dans la région, avec 3 guitares, il y en a pour tous les goûts: blues, picking, ragtime, bossa nova samba.

- Gérard Delahaye là aussi inutile de s'éterniser dans des louanges. Pour en savoir plus, vous n'avez qu'à écouter son dernier disque: le printemps (Névénéo).

- Mélaine Favennec: ceux qui ont eu la chance de le voir au théâtre équipe dans son spectacle: chansons simples et chants de longue haleine, ne raterons pas cette occasion de le revoir (avec ses musiciens).

- J. C. Asselin. Mime, Jazz.

Bouffonnerie, Burlesque, un maître en la matière accompagné par J. Y. Lacombe à la contrebasse.

- la confrérie des fous: là aussi ceux qui ont pu les voir à la salle du Jamet du théâtre du Galion, comprendront le temps fort qu'ils représenteront à cette fête. Ex-musiciens de Malicorne, Samboche et Equinoxe, leur musique du folk qui a une pêche très proche du rock, s'apparente plus à la civilisation du camambert - rouge qu'à celle du Hamburger coca-cola.



LE 23 SEPTEMBRE

Pique-nique à Cheix ou fête à Rocheservière? Un choix difficile. C'est par une coïncidence malheureuse que le même jour sont organisés ces deux rassemblements. Loin d'être opposées, ces deux luttes sont complémentaires: une solution possible: pique-nique à Cheix et venir en fin d'après midi (pas trop tard!) à la fête à Rocheservière - Pourquoi pas?

La Réserve en Fête - Les Mouillés!

RENOI DE LIVRETS



Suite à mon renvoi de papiers militaires, j'ai été jugé une première fois à Nantes et condamné à 800 F d'amende et interdiction de port d'armes (Hé Oui!!!) Le parquet ayant jugé cette sanction insuffisante, a fait appel à minima. Nouvelle peine: suppression des autres droits civiques: droit de vote, d'éligibilité et surtout d'exercer dans la fonction publique pendant cinq ans.

C'est pourquoi on m'a appris une semaine avant la rentrée que je ne peux pas reprendre mon poste d'enseignant au Collège de Clisson. Conclusion: me voilà donc chomeur pour pacifisme: à croire qu'il y a incompatibilité entre éduquer les enfants et être non violent.

Bernard Baudry.

A noter que ceci est la deuxième fois en France qu'un renvoyeur de papiers militaires perd son emploi à la suite d'un renvoi (J.L. GENEGO, Psychiatre dans le Jura a perdu lui aussi son emploi dans les mêmes conditions). Une réaction est à prévoir le plus tôt possible face à ce nouveau mode de répression (entre autre un renvoi collectif sur la région serait une bonne réponse aux pouvoirs publiques. Pour cela: rendez-vous le 23 septembre à Rocheservière).

La Coordination locale pour le renvoi des papiers militaires.



SONNERIE D'ALARME merveilleux nuages ...



Mercredi 12 septembre 10H un pirate de l'air - sous la menace d'une arme - prend le contrôle d'un boeing de la Lufthansa qui atteint quelques instants plus tard sur l'aéroport de Cologne. Je ne ferai aucun commentaire sur le fait lui-même, la manière dont il a été relaté sur certaines radios me paraît plus intéressante.

"L'HOMME 'UN DESEQUILIBRE' DEMANDAIT QU'ON DIFFUSE SUR LES ONDES UN TEXTE RECLAMANT

- un référendum sur le nucléaire
- la fin de la non violence
- un meilleur sort pour les enfants (à l'occasion de cette année qui leur est consacré)
- l'abolition du service militaire

Je veux simplement - disait-il - un monde plus humain dans lequel il vaille la peine de vivre. "

LE PROCES

Xavier Doizy, insoumis, comparaitra vendredi prochain 21 septembre devant le TPFA (Tribunal Permanent des Forces Armées) de Rennes à 9 H.

Insoumis depuis août 78, il se faisait arrêter le 30 mai dernier. Emmené à la caserme, il refusait (bien évidemment), de porter l'uniforme. Accusé alors d'insoumission en temps de paix" et de "refus d'obéissance", il était transféré à la prison Jacques Cartier de Rennes.

Après 13 jours de la grève de la faim, il était définitivement réformé à cause de son état de santé.

Il fut alors mis en liberté provisoire... jusqu'à.... son procès, il risque en effet 2 ans de prison ferme.

Afin de le soutenir activement; un départ de Nantes aura lieu le matin du procès.

Rendez-vous à 7 h Place Viarme à Nantes, le 21 septembre.

+ ainsi que Loïc Lostanen, insoumis de Guingamp, qui comparaitra à la même date et à la même heure que Xavier Doizy

Ainsi d'après ce commentaire de radio l'homme qui réclamait tout cela était un "DESEQUILIBRE", il faut bien avouer qu'il faut être complètement dingue pour exiger de telles choses aujourd'hui. Ou irait-on si on demandait au gens s'il désirent être irradiés par les centrales nucléaires,

- si on arrêtaient de s'exterminer au couteau, au fusil, ou au canon.
- si on arrêtaient de laisser mourrir leur vie une majorité des enfants du monde,
- et si on arrêtaient d'apprendre aux hommes à s'entretuer.

Heureusement notre société à su se donner les moyens de lutter contre ce type de déséquilibré, l'affaire s'est bien terminée et l'homme a quitté l'avion entre deux policiers.

Le fin mot de l'histoire c'est qu'en plus le Pirate avait agit avec un pistolet-jouet en plastique ... ridicule ... un amateur ... Un bon luger, un police python, ou un colt 45 c'est tout de même plus sérieux. On vit une drôle d'époque ... tout fout le camp ...

CONTRE LE CULTUREL POUR LE CULTUREL & POUR LE CULTUREL CONTRE LE CULTUREL

l'absence

Depuis quelques années sur Nantes, un certain manque, une certaine absence, une certaine envie flottaient dans l'air, mais les effluves de l'extrême gauche groupusculaire et les mirages du programme commun empêchaient, entre autres, ceux-ci d'apparaître.

Chacun aménage sa petite survie dans son coin (on se construit une maison, on se prend des cuites, on mange bio, on se trouve un petit boulot tranquille, etc...)

Bien sûr, il existe la cinémathèque et le cercle nantais du Jazz, mais la cinémathèque se complait un peu trop dans l'esthétisme et la cinéphilie tandis que le cercle Nantais du Jazz évolue dans un milieu trop sophistiqué (Prout...! Ma chère).

Bien sûr, il existe le "Globe" financé par la Présidente de l'Université et subventionné par la Mairie, mais on n'aime pas beaucoup les spectacles de la société libérale giscardienne. Inutile de parler des manifestations officielles style Maison de la Culture ou Théâtre Graslin.

Il reste quelques spectacles ponctuels organisés par des Maisons de Quartiers et autres, quelques festivals sympathiques.

Il reste quelques poles d'animation comme Clic-Clac et ses interventions remarquables bien que souvent énigmatiques, et comme l'APL et sa volonté de maintenir un discours régional différent.

le besoin

Si on regarde l'APL d'un peu plus près, de l'extérieur ça tourne: le canard sort ses 20 pages hebdomadaires avec une belle régularité; de l'intérieur c'est autre chose, les quelques personnes qui assurent la presque totalité de la parution s'essouffent...

De plus, les prévisions financières sont alarmantes. En juin 79, l'A G des lecteurs décide donc, entre autres, de créer une commission "finance" une souscription est lancée et une fête de soutien décidée.



En septembre 79, la souscription a apporté 23.000 F et la fête aura lieu le 28. Pour la souscription, ça ne demande pas trop de travail, par contre la fête, c'est une autre affaire, contacts, choix des chanteurs, de la salle, déclarations diverses, organisation, affichages, etc... Ces tâches vont être prises en charge par des membres de l'APL ou très proches, et le journal s'en ressent. Il faut absolument trouver un relais pour l'organisation des spectacles de soutien.

de la synthèse

D'une part, une animation trop figée dans une conception du culturel pour le culturel, d'autre part, un soutien à l'APL par un groupe qui organise actuellement le concert "Sugar Blue" et qui cherche à s'étoffer. D'où l'idée de créer une structure où l'animation culturelle serait liée à l'intervention dans la vie sociale.

du Canard Laquais

Cette structure pouvant garder le nom du "Canard Laquais" association I901 qui organise le concert Sugar Blue, intervient dans les domaines les plus variés.

Ces interventions pourraient se faire dans une optique de soutien financier, publicitaire, informatif à l'APL et dans une optique d'animation culturelle qui tenterait de casser le carcan idéologique dominant tant par les manifestations qu'elle organiserait que par ses propres productions.

menu

Voici, en vrac, quelques propositions.

- Concerts, théâtres, café-théâtres, avec une préférence pour des spectacles de qualité et peu connus dans la région
- Cinéma, nous pensons aux nombreux films dont la diffusion reste limitée à Paris, mais aussi aux associations ou groupes informels qui trouveraient dans le Canard Laquais une structure capable de faire venir des films.
- Conférences, Débats
- expression murale, que ce soit par bombage ou par affichage les occasions d'intervenir ne manquent pas
- expositions, photos
- radio; le monopole existe toujours et une intervention régulière semble difficile par contre des interventions ponctuelles sur des thèmes précis paraissent possible dans de bonnes conditions.
- Vidéo-télé; domaine encore assez peu exploité
- gastronomie - il manque un petit guide des restos nantais où bouffer? A quel prix? Pour quelle qualité? Dans quel cadre? Quel jour? Géré par qui, comment, dans quelle optique?
- Enquêtes - en dehors de l'actualité immédiate, il existe des phénomènes sociaux des scènes de la vie courante, des anecdotes qui méritent d'être rapportés, analysés, diffusés.

digestif

Décrochez vos affiches soixantehuitardes, le canard va passer la première couche de laque!... La couche d'impression aura lieu à l'APL le lundi 24 à 20h 30 pour organiser le concert du 28 septembre. +

+ Pour être un peu plus explicite, pas de réunion de constitution pour l'instant, le texte se veut essentiellement une base de discussion. Pour tout contact, écrire à "Canard Laquais", 26 bis, Bd. R. Schumann, 44300 - NANTES.

Par contre, nous appelons un maximum de gens à venir le lundi 24 à 20h 30 à l'APL pour l'organisation du concert "Sugar Blue" du vendredi 28.

Coin Coin.



apl



Le spectacle du 28 septembre au profit de l'APL se prépare activement. Rappelons que le concert débutera à 20h30, Salle Omnisports du Bourg d'ORVAULT (La Frébaudière).

Au programme SUGAR BLUE, NOA, FANFARE A IODE. Prix 25 et 20F. pour les chômeurs et ceux qui réservent à l'APL ou à la LIBRAIRIE 71, rue J. Jaurès. Il y aura des sandwiches, des boissons, des gateaux.

Nous avons besoin d'aide pour faire la publicité. Un premier collage a lieu ce lundi 17 et un second est programmé pour le 24-25. Les lecteurs disposés à coller près de chez eux peuvent nous contacter. Nous disposons aussi d'affichettes à laisser chez les commerçants de quartier ou du centre. C'est facile, générale-

ment efficace, mais il faut y consacrer du temps.

Une dernière réunion de préparation est programmée le lundi 24 à 21h. à l'APL pour la mise au point des détails le jour même du concert. Nous avons besoin d'aide pour l'après-midi : installer des chaises, préparer les sandwiches, aller chercher les artistes au train... Puis, en début de soirée, il nous faut des gens pour vendre les billets à l'entrée, tenir le bar. Et après le spectacle, il faudra ranger la salle et balayer. Faites vous connaître!

Enfin nous rappelons l'existence du recueil de B.D. anti-nucléaires "MOUCHARDON SUPER-STAR". Vous pouvez venir à l'APL en prendre 10 au prix de 8F. l'unité et les fourguer auprès de vous à des copains.

C'est aussi un moyen de nous soutenir.

MUSIQUES POUR UN CÁNARD



SUGAR BLUE
FANFARE A IODE
NOA

VENDREDI 28
ORVAULT
20H30

enseignants dernière minute

L'AG des profs de philo de l'académie de Nantes réunie le samedi 15 Sept. constate que le recteur n'a pas répondu positivement à leur demande concernant la levée des sanctions, la réintégration dans tous leurs droits des 7 M.A. licenciés, c'est à dire leur réemploi sans le licenciement des M.A. déjà nommés.

En conséquence:

1. Elle appelle les collègues de philosophie à se mettre en grève Lundi 17 pour affirmer leur solidarité avec les sanctionnés et sensibiliser les autres collègues des lycées et collèges.

2. Appelle les professeurs de philosophie à venir à une A.G dès le lundi 17 Sept. pour faire le bilan de l'entrevue FEN 44 - Recteur.

3. A la suite des grèves qui ont eu lieu dès la rentrée, engage les établissements à poursuivre les grèves reconductibles à partir de lundi 17 Sept.

4. Appelle à la manifestation inter-syndicale devant le rectorat à 15 H Mercredi 19 Sept.

5. Pour poursuivre le mouvement, propose de venir faire le point en AG à 17H30 Mercredi 19 à la Eraternité Protestante (rue Amiral Duchaffault) Cette AG est ouverte aux délégations des établissements en grève et aux syndicats.

6. Appelle à participer massivement à la grève académique du jeudi 20 Sept.

DERNIERE MINUTE

-3 lycées seront en grève lundi 17 Sept au MANS, 1 à la FERTE BERNARD.

PETITES annonCES

● FORD TAUNUS 12 M.
1965 moteur refait (25 000 Km)
excellent état (2000 Frs) à débattre. Tél : 54.56.02.

● Demandons à celui, celle qui ont récupéré un mégaphone lors de la soirée de soutien à Xavier Doizy, Fest-Noz au Champ de Mars le 25 juin dernier de le rapporter au 57 rue des Hauts Pavés mercredi 19 septembre à partir de 20H30. Merci.

● A VENDRE, urgent, deux 403 dont une en bon état de marche.
Bas prix. S'adresser : MORIN,
17 rue Marzelle de Grillaud,
Nantes.

PETITES ANNONCES GRATUITES



IMMIGRES
Contre les lois racistesp 2

ECOLE
Rentrée disperséep 3,4,
5

BRETAGNE
Les Bretons en cour de sureté p 6,7
8

POLITIQUE
Le coup d'envoi des socialistes p 8

B.D. p 9

MARINS
La Bretagne et la Merp 10
11

FAITS DIVERS
Scène de chasse au Paradis ...p 11

PAYSANS
Le 23 chez les Mouillép 12

MEDIA
Italie: voyage au pays des
radios libresp 13
14

PUBp 15

ARMEE
Réserve en Fêtep 16
Renvoi de livretp 17

CULTURE
Contre le culturel etc.....p 18,
19

CINE

BOUGUENNAIS
Cinéma Le Beaulieu.
Mercredi 19 sept. 14H30
Au bout du banc de Peter Kassovitz.
Vendredi 21, samedi 22 sept. 21H
Dimanche 23 à 14H30 :
La Drollesse de J. Doilou.



WEEK END C.P.O.

le 29 et 30 septembre.
La loi Veil - comment a-t-elle été
appliquée ?
- les enjeux des pro-
chains débats.
- les revendications à
formuler avec la participation de
médecins et de Simone IFF Présidente
Nationale du Mouvement Pour le
Planning Familial.
Inscription CPO 79 370 Celles/Belle
Tel : 26.80.44.

STAGES

Stages : Habitat et Cadre de Vie
----- 20, 27, 28 septembre
4 et 5 octobre.
Initiation à la couture
18, 25 sep.
2, 9, 16, 23, 30 oct.
Week end : entretien de la voiture
----- 13 et 20 octobre
Inscription : culture et liberté
30 rue de la Boucherie 44 000 Nantes
Tel : (40) 48. 48. 16.



MERCREDI 19 SEPT.
15 h manif des profs au recto-
rat
21 h Concert DOGS-DANGERS (Rock
Fac des lettres
17 h Conseil Municipal à Nantes
au programme: l'affichage

JEUDI 20 SEPT.
20h 30 France Léa en soutien à
un resto différent à la M J
de la Bernardière

VENDREDI 21 SEPT.
7 h Soutien à Xavier Doizy
Départ pour Rennes - Place
Viarme

SAMEDI 22 SEPT.
Fête du Marché aux produits
biologiques, St. Jean de Boi-
seau, à partir de 9h.

DIMANCHE 23 SEPT.
10 h Rocheservière: La Réserve
en fête
11 h Pic Nic à Cheix-en-Retz
au Bois aux Moines

LUNDI 24 SEPT.
20 h Comité SÖNACOTRA
Réunion Centre Social de la
Pilotière
20h 30 Préparons le concert
SUGAR BLUE, réunion à l'APL
26bis, Bd. R. Schuman

MARDI 25 SEPT.
20h 30 Réunion des Amis de la
Terre, 32, Quai Malakoff
20h 30 Réunion Collectif Resto
Différent, 57, Quai de la Fosse

MERCREDI 26 SEPT.
20h 30 Débat Hommes Femmes:
quelle différence? Centre Socio
Cultuel du Sillon de Bretagne

VENDREDI 28 SEPT.
20h 30 Fête de l'APL à Orvault
Salle de la Frébaudière

VENDREDI 5 OCTOBRE
21 h Vallet Fest Noz avec le
Père Jean, organisé par le
MRJC

ABONNEMENT APL

Un trimestre : 12 numéros : 48 F. Soutien : 50 F.
Un semestre : 24 numéros : 90 F. Soutien : 150 F.
Un an : 48 numéros : 180 F. Soutien : 250 F.

NOM : Prénom :
Adresse :

Mettre le chèque à l'ordre des **Nouvelles Éditions de l'Ouest**
et l'envoyer à l'**APL**, 26 bis boulevard R.-Schumann — 44300 NANTES

3 numéros gratuits

Réservé aux personnes à qui tu veux
faire connaître le journal.

Les textes peuvent-être apportés
toute la semaine.
Le vendredi de 16H à 19H30
réunion de rédaction ouverte à
tous.
A partir de 21H discussion
générale sur tous les sujets
d'actualité.



PERMANENCES

tous les jours : 17H-19H
Téléphone : 76.26.33